

http://docs.google.com/Doc?id=dc2m8p62_209gbv8qkcej

<https://docs.google.com/document/d/1L1LIPG8oShRxlNWyQ8-N-Ir0fqTH6hKkmXUZbwPy2I/edit?usp=sharing>

L'absurde théorie des prétendues

« externalités »

Enregistrement de Georges Lane avec François Guillaumat sur Lumière 101, mis en ligne le 18 avril 2009, à partir de la transcription faite par **Anton Perez**.

Les mentions en plus petits caractères ne contiennent pas seulement une reformulation plus précise et plus cohérente mais des *ajouts a posteriori*.

Que l'usage que je fais de ma propriété puisse affecter la satisfaction d'autrui a servi de prétexte à la plus importante rationalisation de l'étatisme prédateur inventée par des économistes : la théorie des prétendues « externalités », qui fait mine de voir dans ces situations l'occasion d'« écarts à l'optimum » et de « défaillances du marché ».

Cette rationalisation prétend aussi fonder la théorie des prétendus « biens publics », qui ne sont qu'une variante des prétendues « externalités positives », et dont on ne l'en distingue donc qu'arbitrairement et faussement.

Georges Lane, avec François Guillaumat qui a fini par comprendre au bout de huit ans ce qu'il lui serinait sans relâche, réfute entièrement cette théorie :

à la suite de Rothbard ils démontrent d'abord qu'elle est anti-scientifique parce qu'elle est arbitraire, ne fournissant aucun critère identifiable, notamment à l'intervention de l'état qu'elle prétend rationaliser, parce qu'elle glose sur l'inconnaissable aux dépens de ce qui est certain -- et de la rigueur logique.

Puis ils démontrent qu'elle est absurde :

parce que l'intervention de l'état qu'elle prétend justifier viole sa propre définition de l'optimum et ne saurait en aucune manière "résoudre" le "problème",
parce qu'elle nie la propriété, qu'il faut absolument reconnaître pour que la théorie dont on prétend la déduire puisse seulement exister, et enfin
parce que la situation qu'elle prétend "problématique" est à la fois la raison d'être de l'échange et nécessairement présente dans quelque optimum concevable que ce soit.

Il suffit donc de rappeler que, dans la théorie même dont on prétendait la déduire, l'échange est la seule manière logiquement identifiable d'accroître sa satisfaction en disposant de la propriété d'autrui, pour réfuter entièrement cette notion absurde des prétendues "externalités".

GL : Vous écoutez lumière101, un regard libre sur un monde ouvert.

Aujourd’hui, François Guillaumat et moi-même, George Lane, vous proposons un échange sur *l'absurde théorie des prétendues « externalités »*.

Les *externalités* sont une considération économique -- pour l'instant je ne donnerai pas d'autre nom particulier à ce mot -- qui, pour ceux qui emploient le mot, justifie l'intervention de l'état dans l'économie, l'extension des ingérences de l'état.

FG : Elle ne la *justifie* pas, elle *prétend* lui fournir une *rationalisation* « *scientifique* », dont nous allons démontrer qu'en réalité, elle n'a absolument rien de *scientifique* puisqu'elle est à la fois *arbitraire*, et *absurde*.

GL : J'utilisais le mot de « *justification* » dans le sens erroné que le discours courant lui donne ; mais je voulais dire effectivement le sens que François Guillaumat vient de lui donner.

FG : En revanche, ce qui est exact, c'est qu'il s'agit bel et bien de l'une des rationalisations centrales de l'étatisme, dans la mesure où toute la prétendue justification des prétendus « *services publics* » en dépend.

Par exemple, lorsque les « *chercheurs en colère* » — ils sont toujours *en colère* lorsqu'ils réclament de l'argent volé (curieux : c'est plutôt *nous* qui devrions être « *en colère* » quand ces gens-là réclament qu'on nous vole de l'argent) — quand les *chercheurs en colère*, donc, réclament davantage d'argent volé, c'est au nom, implicitement, de la *théorie des « externalités »* comme quoi « *le marché* » ne suffirait pas à financer la recherche :

Celle-ci devrait être entretenue par l'impôt, étant donné que la recherche étatique est censée fournir à l'ensemble de la société des services...

... premièrement, que le marché ne serait « *pas capable* » d'entretenir de son argent,

et

... deuxièmement, qui « *devraient* » être fournis en dépit de cette « *incapacité* ».

Et l'idée selon laquelle un certain nombre d'individus devraient produire de prétendus « *services* » en dépit du fait que leurs prétendus « *bénéficiaires* » ne jugent pas en eux-mêmes qu'ils vaillent la peine qu'on les paie, ce qui justifierait l'intervention de l'état et notamment les impôts, c'est-à-dire le *vol* de leur argent pour entretenir ces prétendus « *services* », cette *idée là est centrale dans tout l'étatisme*.

Alors, parmi les économistes, il y en a énormément qui admettent que la plupart des prétendus « services » fournis par les hommes de l'état n'entrent même pas dans la catégorie que cette théorie est censée définir : par exemple les chemins de fer dits « régionaux », dont on se demande bien pourquoi il faudrait les entretenir de nos deniers, à partir du moment où on sait que, pour certaines lignes déficitaires, il serait moins cher de payer le taxi à chaque passager.

Cependant, comme leur théorie est absurde et ne fournit aucun critère objectif qui permettrait de dire quand l'intervention arbitraire, capricieuse et criminelle des hommes de l'état devrait s'arrêter, on est obligé de se demander pourquoi ces économistes-là n'y voient pas une externalité, alors qu'ils en voient dans d'autres domaines, où bien entendu, elles n'existent pas non plus.

Donc, la plupart des économistes sont prêts à reconnaître que certains des prétendus « services » que les hommes de l'état entretiennent avec l'argent qu'ils ont volé, ne relèvent *pas* de la théorie des prétendues « externalités », mais de l'arbitraire politique -- arbitraire politique qu'à défaut de pouvoir le justifier par un raisonnement quelconque, ils prétendent parfois rationaliser par des pétitions de principe absurdes, du genre de la superstition comme quoi une décision soi-disant « démocratique » exprimerait par définition les choix de « la société ».

La théorie dite des « externalités » n'en est pas moins la rationalisation centrale de l'intervention étatique pour les économistes mathématiciens, pour ceux qui croient à la théorie de l'« équilibre général » et de la « concurrence pure et parfaite », c'est-à-dire ceux dont les *abracadabras* mathématico-statistiques ont le plus de chance de paraître « scientifiques » au profane.

C'est l'une des deux grandes rationalisations de l'étatisme, avec la théorie du prétendu « monopole naturel » et autres rendements croissants.

Elle est d'autant plus efficace comme rationalisation automatique de cet étatisme que, comme nous allons le voir, elle ne fournit *aucun critère observable* permettant de dire quand les hommes de l'état devraient intervenir ou pas : arbitraire qui suffit à fournir la première démonstration, *suffisante*, de son caractère *antiscientifique* -- la conséquence en étant que, au regard de cette théorie même, les économistes qui « reconnaissent » de certaines interventions étatiques qu'elles n'en relèvent pas, ne peuvent logiquement le faire qu'au nom d'appréciations personnelles, subjectives et *indémontrables*.

Alors à cet égard il faut commencer par mentionner une distinction qui n'a aucune raison d'être : c'est la distinction, fausse donc, entre les prétendues *externalités* et les prétendus *biens publics*.

GL : C'est tout à fait essentiel puisque la notion de « bien public » est au cœur, justement, de ce qu'on appelle l'économie publique.

FG : Cette prétendue distinction n'a aucune espèce de réalité, elle se dissout à l'examen rationnel.

GL : Nous sommes là pour la dissoudre.

FG : Je dirais ce n'est même *pas la peine* de la dissoudre. Un prétendu « bien public », c'est une prétendue « production » dont on nous raconte qu'elle devrait être entretenue par les hommes de l'état parce qu'elle fournirait de prétendus « services » que les gens ne sont pas prêt à payer spontanément. C'est tout. Or il ne s'agit là, à l'évidence, que d'un cas particulier des *externalités*, celui des prétendues « externalités » prétendument « positives ».

GL : Oui, mais ceux qui soutiennent la notion diront que le « bien public » ne peut pas être échangé par le marché. Le marché exclut ce genre de bien de son orbite.

FG : C'est arbitrairement qu'on prétend que ce prétendu « service »-là devrait être entretenu par la force, et même qu'il s'agirait réellement d'un *service* et non d'une *nuisance*.

La vérité, c'est que si les gens ne veulent pas payer ces prétendus « services », c'est parce que pour eux, *ils ne valent pas le prix* que les hommes de l'état les forcent finalement à payer soi-disant « en échange ».

GL : Oui, et ça débouche sur cette distinction courante et absurde qui consiste à dire qu'il y aurait deux types de biens : les biens « marchands » et les biens « non-marchands ».

FG : Au sens où il y aurait des produits qui pourraient faire l'objet de transactions volontaires et d'autres qui ne le pourraient pas.

Mais on va démontrer que cette prétendue « distinction » est en fait arbitraire, parce qu'il n'existe aucun critère qui permette de distinguer les uns des autres.

A cette occasion, il faut peut-être dissiper une illusion, qui est courante chez les économistes mathématiciens habitués à postuler une prétendue « concurrence pure et parfaite », où il y aurait un nombre infini d'offreurs, un nombre infini de produits, distincts et néanmoins homogènes, où aucun individu ne pourrait exercer d'influence sur le marché, illusion qui pourrait éventuellement expliquer – psychologiquement, à défaut de lui fournir une justification, la prétendue distinction entre les prétendus « biens publics » et les prétendues « externalités ».

C'est l'illusion comme quoi *tout ce qui relève de l'organisation nécessiterait l'intervention de l'état*, et qui repose sur une incompréhension des rapports entre les organisations et le marché -- illusion dont on a évidemment déjà parlé, mais à laquelle il faut tordre le cou une nouvelle fois parce que cette bête-là est loin d'être morte.

Il devrait être évident que par définition *toute organisation volontaire*, toute organisation à laquelle on a adhéré d'un commun accord, *est issue du marché*. Elle repose un ensemble d'accords effectivement conclus et, si elle est le produit du marché, c'est parce que le marché est l'ensemble des contrats potentiels qui n'ont pas

été conclus, alors qu'une organisation volontaire est le produit d'accords à plus ou moins long terme qui donnent l'occasion aux individus d'échanger des produits et des services de façon répétitive, régulière et permanente.

Donc, opposer l'organisation et le marché, ça a un sens du point de vue *chronologique* dans la mesure où l'organisation est ce qui *est né* du marché, mais ça n'a aucun sens du point de vue politique normatif, dans le sens où on ne saurait opposer l'organisation volontaire à la norme de la liberté des contrats dont elle est le produit.

Par ailleurs, on a suffisamment théorisé ce qu'on appelle le *marché interne aux entreprises*, parce que les contrats qui constituent l'entreprise se renégocient en permanence, en vertu des circonstances, étant donné qu'on ne peut pas savoir, a priori, tout ce que l'on va être amené à faire dans une entreprise à laquelle on a adhéré : on peut vous découvrir des qualités qu'on ne soupçonnait pas, et on peut aussi découvrir l'opportunité de produire des services auquel on n'avait pas pensé, de sorte que vous pouvez très bien rester dans une entreprise à des conditions renégociées par rapport à celles du départ.

Donc non seulement l'organisation volontaire est le produit des phénomènes marchands, mais les phénomènes marchands ne disparaissent même pas une fois que l'organisation est constituée.

Et, d'ailleurs, la notion de marché n'est vraiment pas si facile à évincer que ça puisque que l'on peut même parler de « marché politique », où les hommes de l'état eux-mêmes entrent en contact, s'associent, passent entre eux des alliances et des accords pour prendre davantage de pouvoir et se partager les services et les biens qu'ils ont le plus souvent volés au peuple, ou qu'ils ont l'intention de lui voler dans l'avenir.

Et dans la mesure où les hommes de l'état ont le choix d'entrer ou non en relation avec les uns et les autres de la sorte, ce marché-là existe nécessairement.

C'est un marché *aux voleurs*, mais on y trouve bel et bien des choix volontaires, du donnant-donnant, des gains à s'associer, des contrats parfois même respectés, etc. C'est donc un marché quand même.

Il s'ensuit qu'en dépit du caractère criminel qui l'entache, parce que les richesses qui s'y échangent sont pour l'essentiel le produit des rapports forcés de la violence prédatrice, c'est-à-dire du « non-marché », la notion de « marché politique » n'est pas une contradiction dans les termes.

Il faut bien entendu garder à l'esprit ce caractère criminel, qui distingue le marché politique des autres marchés, de sorte qu'il y a lieu de soigneusement le distinguer des autres pour ce qui est de ses effets sur la production ainsi que du jugement moral qu'on peut et doit porter sur lui, mais autrement un marché existe bel et bien, parce que le marché, c'est l'ensemble des échanges volontaires potentiels entre les individus qui constituent la société.

GL: Sans jouer sur les mots, ce qui se passe c'est que dans certains cas le marché est spontané, il n'est pas organisé, et que dans d'autre cas il est organisé.

Je prendrai comme exemple de marché organisé les marchés financiers auxquels on a

tendance à se référer en permanence : ce sont les *bourses de valeurs*.

Les bourses de valeurs sont des marchés organisés, c'est à dire des *entreprises de services* chargés d'un certains nombre de fonctions.

FG : Qui sont là pour favoriser la rencontre entre les financiers afin qu'ils puissent s'échanger des titres dans des conditions de meilleure sécurité et de moindre incertitude. Alors qu'on peut très bien imaginer que les échanges se fassent en dehors, c'est ce qu'on appelle les marchés de gré à gré.

GL : Et c'est pour ça que, pour éviter de tomber dans cette logorrhée, il vaut mieux identifier le marché comme un *processus*, comme le font certains économistes de l'école autrichienne, et d'abandonner les schémas géométriques du marché qui sont enseignés dès la première année avec une courbe d'offre, une courbe de demande et un point d'intersection de la courbe de d'offre et de la courbe de demande.

J'insiste sur ce point car, à sa façon, le mathématicien organise le processus de marché. Cette figure géométrique n'est pas neutre : c'est une organisation particulière sur la base de notions mathématiques du marché. Or, fondamentalement, le marché est spontané, le marché évolue en permanence, le marché est ce processus d'échange entre les individus qui a de nombreuses facettes.

Si on prend l'exemple du marché financier ou des marchés financiers, eh bien il s'avère que la plus grande partie de ces marchés n'est pas ces marchés organisés mais ce que les financiers appellent des marchés de gré à gré. C'est-à-dire, purement contractuels.

FG : En marge des manifestations de la théorie des « externalités » et pour accompagner sa réfutation, il faut aussi mentionner leur contrepartie pseudo-juridique dans le discours public : notamment tous ces gens qui, sous prétexte de « développement durable » et autres « réchauffisme » imaginaire, ou encore sous prétexte de prétendue « justice sociale », invoquent la notion de *partie prenante*.

Qu'est ce que c'est qu'une *partie prenante*? C'est un individu qui pense que la manière dont vous faites usage de votre propriété, ainsi que la manière dont les entrepreneurs font usage de leur propriété, affectent leur propre satisfaction. Et dans la mesure où elle affecte leur propre satisfaction, eh bien ils prétendent dicter aux propriétaires, à l'entrepreneur, à vous même, l'usage que vous faites de vos biens.

C'est, sans les mêmes colifichets et oripeaux pseudo-mathématiques (je dis bien « pseudo »), la même négation directe du Droit de propriété, la même méconnaissance de sa raison d'être, notamment d'établir l'objectivité de la règle de Droit, que dans la fausse théorie des prétendues « externalités ».

La distinction entre le tien et le mien, on l'y traite par prétérition, comme si elle n'existaient pas.

Et, de même que, comme on le verra, cette manière de traiter celle-ci rend impossible toute théorie économique cohérente, elle est également incompatible avec toute notion construite du Droit.

Une autre confusion commune peut cependant donner à cette notion une vague

plausibilité, dans la mesure où on peut confondre les *externalités négatives*, c'est-à-dire le fait que l'usage que je fais de *ma* propriété déplaît à un tiers, avec la *pollution*.

La confusion, bien entendu, tient à la méconnaissance de l'objectivité de la norme, et plus particulièrement à ce qui seul peut faire que cette norme soit objective en matière politique, c'est-à-dire *l'examen des actes passés à l'aune d'une norme de justice universelle*.

De même, donc, que l'on a exterminé la distinction entre les prétendus « biens publics » et les prétendues « externalités », de même il faut clairement rappeler la différence de nature entre la pollution et de prétendues « externalités négatives ».

Imaginons que l'usage que je fais de ma propriété vous déplaît, c'est une éventualité que la théorie des « externalités » va appeler une « externalité négative ».

Prenons l'exemple qu'on va développer par la suite, évoqué par Amartya Sen :

Si, chez moi, je lis des ouvrages licencieux chez moi avec mon argent, et si vous, vous êtes une espèce d'ayatollah, et bien pour vous ce sera en principe une prétendue « externalité négative » de l'apprendre, mais pas une pollution.

Or, la pollution se définit économiquement, non pas comme un usage que je fais de *ma* propriété et qui déplaît à quelqu'un d'autre, mais comme une *Violation de la propriété de quelqu'un d'autre* : si vous avez un jardin et que j'y déverse mes déchets, si vous possédez une maison et si je fais à côté un boucan qui vous empêche de dormir, ou une fumée qui vous empêche de respirer, je ne me borne pas à faire de *ma* propriété un usage qui vous déplaît, j'ai entrepris de faire de *votre propriété à vous* un usage qui vous déplaît, c'est à dire que je l'ai *violée*, votre propriété.

Alors, la question de la pollution, on pourrait la développer à d'autres occasions. Mais ce qui s'agit d'établir clairement ici c'est la distinction entre l'*« externalité » négative* -- ce que je fais de *ma* propriété et qui *vous* déplaît, et la pollution qui constitue en réalité une *Violation de votre propriété*.

GL : Un dommage de la propriété qui justement est géré par les règles de Droit, en l'espèce la responsabilité.

FG : Oui, de respect de la propriété : si j'abandonne quelque ordure sur votre terrain je viole clairement votre droit, la question ne se pose pas en l'espèce.

On invoquera peut-être aussi les « pollutions » postulées à grande échelle telles que le prétendu « réchauffement climatique ».

Sur ce point précis il se trouve que nous avons une solution qui est propre au problème, c'est que ce prétendu « réchauffement » est imaginaire, et que les réchauffistes ne sont que des menteurs organisés qui mentent avec de l'argent volé aux peuples, pour pouvoir les voler plus encore ; cependant, on pourrait imaginer une autre forme de pollution par exemple la fumée asiatique qui vient salir les côtes à des centaines de kilomètres de distance, et cette question-là pose réellement des problèmes de défense des Droits.

Mais ce qui compte, dans le cadre de cette distinction, c'est que la notion d' « externalité » est pour sa part une mise en cause radicale de la propriété privée, parce que l'individu qui prétend me dicter l'usage que je fais de *ma* propriété sous prétexte que ce que j'en fais ne le satisfait pas *lui*, en réalité *nie* cette propriété.

Et je vais éventuellement le démontrer à propos de l'exemple d'Amartya Sen et de son voisin puritain.

Amartya Sen est un pseudo-démocrate socialiste qui a reçu un « prix Nobel d'économie », et qui a publié il y a quelques années un article un article intitulé : « L'impossibilité d'un libéral parétien ». Il prétendait y démontrer l'incompatibilité de l'optimum économique définissable avec le respect des droits de propriété capitaliste : c'est ça, sa prétendue « impossibilité d'un libéral parétien ».

L'exemple qu'il donnait, c'est celui que j'ai mentionné tout à l'heure : c'est l'histoire d'un individu qui lit chez lui *L'Amant de Lady Chatterley* -- Lady Chatterley qui, comme chacun sait, couche avec son jardinier, et voilà que son voisin, qui est un père-la-pudeur, s'en indigne.

Donc le voisin puritain est furieux de savoir que son voisin lit des histoires de c..., et d'après Amartya Sen, cela démontrerait que le droit de propriété privée capitaliste est incompatible avec l'optimum économique, puisque l'« externalité négative » que ressent le voisin puritain serait un obstacle, serait un écart par rapport à l'optimum économique entendu comme la plus grande satisfaction possible pour tous.

Et c'est fondamentalement ce à quoi se résume la théorie des « externalités ». Ça consiste à dire que l'optimum ne serait *pas réalisé*, il y aurait un *écart à l'optimum* sur un marché, dans la mesure où ce que les propriétaires vont faire de leur propriété peut affecter la satisfaction des autres.

Alors, que la satisfaction des non-propriétaires dépende de l'usage que les propriétaires font de leurs propriétés serait la source d'un « égard par rapport à l'optimum ».

Ainsi, conclut Sen, il faudrait choisir :

ou bien on respecte les Droits de propriété capitaliste et on renonce à l'optimum économique,
ou bien on choisit l'optimum économique, et dans ce cas il faut violer les Droits de propriété capitalistes.

Ce que nous allons voir en réfutant cette théorie, c'est que *l'éventualité qu'un autre ait envie que je fasse de ma propriété un autre usage que celui que j'en fais actuellement n'est pas du tout la source d'un écart à l'optimum mais la raison d'être des échanges*.

Qu'en réalité, comme l'on va le voir, le prétendu problème ne peut absolument pas se résoudre en violent les Droits de propriété, mais ne peut se régler de façon identifiable que *dans le cadre* de ces Droits de propriété : que non seulement c'est dans l'échange

que la solution se trouve mais que, comme il n'y aurait pas d'échange autrement, la situation prétendument problématique est à proprement parler *la raison d'être même de l'échange*.

GL : Étant entendu que tout échange ne porte que sur des droits de propriété : on n'échange jamais que des droits de propriété.

FG : Ce que je voudrais souligner maintenant, c'est la première erreur d'interprétation d'Amartya Sen : il croyait, avec son exemple, avoir démontré que l'optimum économique serait incompatible avec la propriété capitaliste.

Or, ce que démontre sa situation hypothétique, c'est bien *autre chose*, et probablement *plus qu'il ne l'aurait souhaité* : en effet, ce qu'elle prouve en fait, c'est *qu'on ne peut concevoir aucune espèce d'optimum économique à partir du moment où l'on refuse de reconnaître que sa définition dépend d'une contrainte de propriété sans laquelle elle n'est pas seulement pensable dans un cadre social*

-- la définition de l'optimum économique dépend strictement de cette contrainte de propriété, quel que soit celui qui l'impose et quelle que soit la manière dont il l'impose et donc pas uniquement, comme Amartya Sen l'aurait voulu, du seul Droit de propriété capitaliste.

J'ai mentionné les ayatollahs tout à l'heure ; imaginons qu'on y soit, chez les ayatollahs, et que le droit de propriété -- le droit de propriété au sens purement descriptif chez les économistes, c'est à dire le cadre institutionnel, quelles qu'en soient l'origine ou la nature -- imaginons donc que ce cadre institutionnel-là, au lieu de permettre à chacun de lire ce qu'il veut chez lui, permette au contraire aux gardiens autoproclamés de la morale d'interdire à leurs voisins de lire *L'amant de Lady Chatterley*.

Il existe même une possibilité que cette interdiction-là ne soit pas le produit d'une ingérence criminelle, qu'elle ne viole pas la propriété naturelle, puisqu'il peut exister et existe bel et bien des associations de propriétaires qui s'engagent mutuellement, par contrats librement conclus, de faire régner sur l'espace commun de leurs propriétés associées, toute définition de l'ordre moral qu'il leur aura plu d'instituer.

A ce moment-là, c'est le puritain qui, au sens économique, a les droits de propriété sur ce que son voisin fait ou ne fait pas des livres qu'il aurait envie de lire ; et bien évidemment, dans ce cas-là il n'y a aucune raison pour que le voisin ne puisse pas être *aussi mécontent* du fait qu'on lui interdise de lire *L'amant de Lady Chatterley* que dans le premier cas, le cas cité par Sen, où le voisin puritain était mécontent de voir son voisin licencieux lire ce même roman.

Et en tous cas, *comme on ne peut absolument pas « mesurer » les mécontentements pour les comparer, jamais on ne pourra prouver*.

Il s'ensuit que *c'est quel que soit le cadre institutionnel, c'est-à-dire quelle que soit la manière dont les droits de propriété sont concrètement définis que, dans l'interprétation théorique qui est celle des « externalités », il serait impossible de réaliser l'optimum économique et même de le définir*, à partir du moment où on prétend voir un "écart" par rapport à ce prétendu "optimum" le fait qu'un autre individu puisse se trouver mécontent de ne pas pouvoir faire ce qu'il veut avec ce qui n'est pas à lui.

C'est pourquoi l'intervention de l'état envisagée par Sen – puisqu'il laisse entendre, de la manière la plus convenue, qu'il faudrait s'écartier du libéralisme pour s'approcher de l'optimum économique -- ne saurait en rien résoudre le prétendu « problème », parce qu'elle *ne ferait que remplacer la frustration supposée de l'un par la frustration de l'autre* : on ne peut pas du tout prétendre que cette intervention aurait « rapproché de l'optimum », parce qu'on ne peut pas mesurer les satisfactions ou les insatisfactions entre les personnes, et que ça n'a pas de sens de les comparer.

Cependant, on peut en déduire bien plus encore, étant donné que la propriété de soi est première, de sorte que par définition l'intervention de l'état viole de façon observable une propriété existante : car cette violation de la propriété est un *acte, objectivement constatable*, alors que la prétendue « externalité négative », *elle, ne l'était pas* : cette prétendue « externalité négative », c'est *dans la tête des gens* qu'elle était censée se trouver, et *on ne peut pas lire dans la tête des gens* ; alors que la violation d'un Droit existant, *tout le monde peut l'observer* et c'est par définition qu'elle mécontente sa victime.

De sorte que l'intervention de l'état qu'on présente comme « remède » au prétendu « problème » des prétendues « externalités » ne fait pas que remplacer une « externalité » par une autre : sous prétexte de remédier à une « externalité » qui n'est que postulée, purement hypothétique, et qu'il est impossible de jamais constater, a fortiori de soi-disant « mesurer », elle cause une perte qui, elle, est par nature certaine et observable par tous.

Ce que l'on va voir en affirmant le caractère arbitraire de cette théorie, c'est qu'il est impossible de définir un optimum dans des conditions qui dépendent de ce qui se passe dans la tête des gens et que par conséquent vous ne pouvez pas connaître : ce qui caractérise cette théorie des *externalités* c'est qu'en réalité la manière dont l'usage que je fais de ma propriété affecte la satisfaction des autres *dépend entièrement de ce que ces autres-là se sont mis dans la tête*.

Dans la nature des actes, dans la nature des produits, dans la nature, des services, il n'existe rien qui soit *objectivement constatable* et qui permette de prédire si quelqu'un va apprendre que je lis certains livres et s'il va en prendre ombrage.

Quelle qu'en soit l'origine et quelle qu'en soit la définition, il n'y a rien dans la nature de la propriété qui permette de prévoir si quelqu'un *d'autre* va se trouver plus ou moins satisfait de l'usage qu'en font ses propriétaires.

C'est la première réfutation de la théorie des *externalités* : c'est qu'*on ne peut pas mesurer* la satisfaction des individus non propriétaires ni même *l'observer* lorsqu'elle ne leur inspire aucune action particulière, de sorte que toute prétention à l'améliorer impliquerait de savoir ce qu'on ne peut pas savoir : elle est donc, et sera toujours, *nécessairement arbitraire*.

On ne peut même pas savoir *qui ils sont*, ces non propriétaires qui pourraient se soucier de ce que je fais de ma propriété, et on ne peut pas non plus savoir a priori s'ils vont être plus contents, ou moins contents, de ce que j'en fais.

Un conte du moyen âge permet d'illustrer ce caractère arbitraire :

C'était un mendiant qui, réduit par la pauvreté à manger du pain sec, s'installait pour cela au voisinage d'une rôtisserie : la bonne odeur des poulets rôtis lui donnait l'impression de manger son pain autrement que sec.

Le rôtisseur le traîne devant le juge pour qu'il le force à payer ce service, qu'il recevait gratuitement.

Le juge, qui comprend à quoi sert le Droit, ordonne au mendiant de payer au rôtiſſeur l'*odeur* de ses poulets par le *bruit* de pièces de monnaie tombant dans une escarcelle.

Ce qu'il illustre ce fabliau, c'est qu'il n'y a aucun moyen de mesurer les prétendues « externalités », et qu'on ne sait même pas a priori si elles sont positives ou négatives : même si on s'en doute un peu, on ne sait pas si le tintement de la monnaie a satisfait le rôtiſſeur ou s'il l'a pris pour un affront, et l'*odeur* du poulet aurait aussi bien pu rendre le mendiant malheureux si elle lui avait rappelé qu'il ne pouvait pas s'en payer.

C'est un point sur lequel ont insisté des gens comme Hans-Hermann Hoppe et Guido Hülsmann, qui disent :

n'importe laquelle activité peut prendre le caractère d'une « externalité » ou d'un « bien public », à partir du moment où quelqu'un s'est mis dans la tête que sa satisfaction pouvait en dépendre.

Comme ce que je peux lire chez moi dans ma propriété, la couleur de mes chaussettes peut rendre quelqu'un d'autre heureux ou misérable, sans que j'aie pu le prévoir, et indépendamment de tout critère objectif.

La première source de l'arbitraire de cette théorie c'est donc qu'il y est en fait impossible de savoir *a priori* si un bien y aurait un caractère « public » ou s'il y aurait un caractère « privé ». Et c'est pour ça que la prétendue distinction entre biens « publics » et « privés » est anti-scientifique. Car en la matière il n'existe aucun critère observable a priori : tout dépend de ce que les gens se seront mis dans la tête.

Le deuxième aspect de cet arbitraire tient au fait qu'on ne peut rien savoir ce que les gens ont dans la tête *à moins que ces gens-là n'agissent*.

Ça, c'est le point sur lequel Rothbard insistait : il n'a pas cessé d'insister là-dessus, notamment en mettant en avant son critère de la « préférence démontrée » contre les tenants de diverses interprétations de la notion d'« utilité sociale », ou de l'utilité personnelle de gens qui n'agissent pas.

Tout le discours sur les « externalités » est une glose sur l'inconnaisable.

C'est une glose sur l'inconnaisable à laquelle les économistes mathématiciens se sont habitués parce qu'ils ont pris l'habitude de représenter la satisfaction des gens sous la forme de prétendues « fonctions d'utilité » ou de prétendues « courbes d'indifférence ». Et à force de présenter la satisfaction des gens sous la forme de ces prétendues « fonctions d'utilité » et autres « courbes d'indifférence », ils ont oublié que, dans la réalité, le seul moyen qui permette de savoir quels sont les jugements de valeur de gens, c'est *de les regarder agir*.

Et, à partir du moment où ils prétendent connaître les préférences des autres indépendamment de leurs actes et de fait *contre eux*, puisque c'est ce qu'implique la théorie des prétendues « externalités », la tentation est irrésistible pour les mathématiciens étatistes de prétendre faire votre bonheur malgré vous et de rationaliser le vol de votre argent pour entretenir la prétendue « production » de prétendus «

services » que vous aviez justement *choisi de ne pas payer*.

Vous ne voulez pas qu'on fasse de la recherche sur des sujets qui ne vous intéressent pas,

vous ne voulez pas qu'on enseigne des idées que vous ne partagez pas, et c'est pour ça que vous avez refusé de donner votre argent à telle ou telle forme d'enseignement, à telle ou telle forme de recherche.

En l'occurrence, la théorie des « externalités » n'est qu'un prétexte pour prétendre qu'en réalité vous *voudriez* qu'on rende ces services là, mais que, pour une raison totalement mystérieuse, « le marché » serait incapable de vous les fournir. A la suite de quoi, bien entendu, il faudrait vous prendre votre argent contre votre gré, et entretenir ces prétendus services contre vos choix réels, tels que vous les aviez visiblement exprimés par vos actes volontaires.

Donc, la deuxième source d'arbitraire associé à la *théorie des externalités*, c'est le fait qu'*elle repose entièrement sur le postulat d'une connaissance qu'on ne peut pas avoir*, c'est ce que Ann Coulter, juriste et polémiste américaine, appelle : *supposer qu'on a un ouvre-boîte*.

Pour illustrer l'irréalisme de ces économistes-là, elle racontait l'histoire de trois naufragés sur une île déserte : un physicien, un chimiste et un économiste.

Ils trouvent une boîte de conserve qui a l'air de contenir de la nourriture mais ils ne peuvent pas vérifier parce que le problème c'est qu'ils ne peuvent pas l'ouvrir : ils ne peuvent pas l'ouvrir parce qu'ils n'ont pas d'ouvre-boîte.

Et alors le physicien explique que si on chauffe la boîte jusqu'à ce que l'intérieur arrive à une pression suffisante, elle va exploser et on pourra récupérer ce qu'il y avait dedans.

Le chimiste, lui, dit :

« on va essayer de provoquer la corrosion de la boîte à des endroits appropriés, ce qui permettra à terme de l'ouvrir ».

Quant à l'économiste, lui, il dit :

« supposons que nous ayons un ouvre-boîte »

Eh bien, nous sommes là exactement dans la situation de l'ouvre-boîte qu'on n'a pas, et dont on prétend qu'on l'aurait : *la théorie des « externalités » suppose qu'on pourrait savoir, qu'on pourrait discourir, qu'on pourrait agir sous la foi d'une connaissance qu'on n'a pas, qu'on n'a absolument pas, que personne ne peut réellement avoir, sur*

l'utilité de gens qui n'agissent pas.

GL : Parce que ces théoriciens s'intéressent aux situations et non aux actes, parce qu'ils font abstraction des actes qui conduisent à ces situations.

FG : Justement, on n'a qu'une seule possibilité de savoir quels sont les jugements de valeur des gens : c'est d'*observer leurs actes* volontaires.

Or, c'est à *l'encontre* de ces actes volontaires des gens qu'on va invoquer cette glose sur l'inconnaissable qui prétend que l'on pourrait connaître la satisfaction des gens qui n'agissent pas. Donc il y a une imposture, il y a un charlatanisme délibéré dans cette démarche.

GL : On prétend déduire de prétendus résultats de préférences prétendument connues, de prétendus indifférences et, le cas échéant, d'une action.

Dans leurs représentations théoriques, les économistes mathématiciens attribuent arbitrairement aux personnes de prétendues "fonctions d'utilité", qu'ils traduisent soi-disant par des "courbes d'indifférence", censées représenter l'ensemble des "situations" pour lesquelles la "satisfaction" de la personne serait "égale"

(quand ils veulent vraiment *épater le bourgeois*, ils remplacent les "courbes" par des "surfaces" d'indifférence, en ajoutant une dimension de plus au "modèle", qui peut en fait théoriquement en comporter autant qu'il y a de produits).

A ces prétendues "cartes d'indifférence" -- dont en réalité personne ne peut rien savoir, même pas les individus en question, puisqu'ils ne raisonnent pas de la sorte -- ils confrontent les situations que les individus peuvent matériellement atteindre en réorganisant leurs possessions, éventuellement par l'échange.

Ce qu'ils appellent un "résultat", c'est celui de la confrontation entre ces préférences arbitrairement postulées et ces possibilités éventuellement observables, chaque situation étant un résultat d'"expérience imaginée".

Nous pouvons cependant toujours constater que ces représentations théoriques-là sont bel et bien obligées de tenir compte des *possessions* dont chacun dispose effectivement, et qu'elles n'envisagent que l'*échange* comme moyen de disposer des possessions d'autrui.

Nous pouvons à imaginer à quel point ces représentations théoriques-là habituent les économistes mathématiciens à ne tenir aucun compte du fait qu'en réalité ils ne savent rien des préférences dont ils prétendent dresser la "carte", de sorte qu'ils refuseront dans la pratique de tirer les conséquences du fait que personne ne peut ni les connaître en dehors de l'action effective, ni les mesurer.

On peut illustrer l'irréalisme de ces représentations :

si on rappelle avec Rothbard que ce à quoi on est indifférent est justement ce qui n'a *aucune influence* sur l'action, de sorte que cela ne peut avoir aucune place dans une théorie qui doit décrire ces actions et leurs résultats, et

en notant que, d'après elles, un individu pourrait "se déplacer" le long d'une "courbe d'indifférence" sans que sa "satisfaction" ne change -- alors que, dans la réalité, si l'individu "se déplace" d'une manière ou d'une autre, c'est forcément pour l'accroître, cette satisfaction.

FG : Dans la réalité, le résultat effectif des préférences authentiques, c'est que les gens choisissent de *ne pas* entretenir de leurs deniers des activités qui leur paraissent *inutiles* voire nuisibles. A l'évidence, ce n'est pas à partir ce résultat-là qu'on pourrait déduire qu'il faudrait entretenir les prétendues productions en question.

GL : Oui mais c'est là justement où la démarche est le plus critiquable, c'est d'avoir la prétention de déduire d'un de leurs prétendus "résultats" hypothétiques une action, une préférence ou une satisfaction, alors qu'il n'y aurait qu'à observer les actions effectives pour en déduire les préférences réelles, et que c'est la seule démarche scientifique.

Dans l'ensemble des situations plus ou moins préférées *a priori* qu'ils postulent arbitrairement, nos mathématiciens choisissent en effet arbitrairement un état du monde - c'est le "résultat" - et ils expliquent comment atteindre la "situation choisie" par l'action - éventuellement par l'échange - à quoi ils associent la préférence de la situation choisie à la "situation de départ", et une valeur numérique de la fonction d'utilité / satisfaction de la personne.

FG : A partir du moment où l'on *constate* que les gens *ont choisi de ne pas payer* tel ou tel service, c'est qu'ils n'en *veulent pas*.

L'argutie comme quoi le marché serait « incapable » de fournir le service en question, d'organiser le financement de prétendus *biens publics*, on en a fait litière, justement, en montrant que le marché est parfaitement capable d'organiser ce financement, avec les propositions contractuelles qui permettraient de financer ces services, si les gens en voulaient véritablement.

Cet argument est d'ailleurs assez complètement ridiculisé aujourd'hui par l'existence d'Internet qui réduit les coûts de l'échange.

C'est aussi l'histoire qui réfute ce postulat d'un marché prétendument « incapable » de financer les « services collectifs » : elle montre par exemple que, pendant des siècles, l'enseignement a été financé sans voler d'argent.

Cependant, ce postulat est aussi réfuté par les hypothèses mêmes de l'économie mathématique.

Commençons par rappeler, puisqu'il est question des coûts de l'échange, qu'une bonne partie de l'économie mathématique raisonne comme si l'information était « gratuite », de sorte que l'« incapacité » postulée n'aurait de toutes façons aucun sens dans ce type de représentations de la réalité.

Cette idée, comme quoi le marché serait incapable d'organiser le financement d'un service collectif, est logiquement incompatible avec le postulat d'une information qui serait gratuite.

Si on voulait se contenter de cette contradiction-là, elle suffirait à réfuter leur théorie des « externalités », mais comme l'« information gratuite » est elle-même inconcevable, ce ne serait qu'une faible réfutation aux yeux des gens qui se soucient de la réalité.

GL : Une autre façon de s'exprimer qu'ils auront consistera à dire que les gens ne savent pas, et parce qu'ils ne savent pas, eh bien ils n'iront pas acheter tel ou tel bien.

FG : Dans un sens il vaudrait mieux parler de *services*, parce que l'« externalité », par définition, est un « service ».

GL : Mais, immédiatement, il s'agit de leur répondre : « Oui, mais dans l'hypothèse de vos théories vous excluez les ignorances ».

FG : C'est ce que je viens d'expliquer : dans les hypothèses de leurs théories, la plupart font comme si l'ignorance n'existe pas, alors qu'il faudrait postuler que cette ignorance existe effectivement pour rationaliser la thèse comme quoi le marché serait « incapable de fournir les services en question ».

C'est un premier exemple de contradiction mais, elle n'est pas irrémédiable ni essentielle à la théorie : ce qui est irrémédiable, et essentiel, c'est leur manière de traiter le droit de propriété à la fois comme s'il existait et comme s'il n'existe pas. Ce n'est donc pas principalement parce qu'elle contredit le postulat d'« information parfaite » chère aux économistes mathématiciens que la théorie des « externalités » est formellement absurde : elle l'est principalement parce qu'elle contredit aussi des postulats *indispensables* aux représentations théoriques dont on prétend l'avoir tirée, postulats sans lesquels on ne pourrait pas seulement *définir* les représentations théoriques en question.

Le fait est que les théoriciens des prétendues « externalités », littéralement, « volent les concepts » dont ils se servent -- pour reprendre l'expression de Ayn Rand. En l'espèce, comme on va le voir : le Droit de propriété.

La troisième source de l'arbitraire dans la théorie des « externalités », c'est que *l'intervention de l'état qu'elle sert à rationaliser est en fait toujours contraire au critère de l'optimum économique dont cette théorie prétend se réclamer*.

Je disait tout à l'heure qu'Amartya Sen prétendait démontrer « l'impossibilité d'un parétien libéral ».

« Parétien », cela veut dire que les adeptes de théorie des « externalités » invoquent *l'optimum de Pareto*. *L'optimum de Pareto*, qu'est-ce que c'est ? C'est une situation où on ne peut plus améliorer la satisfaction de l'un des membres de la société sans diminuer la satisfaction d'un autre membre de la société.

Alors, évidemment, comme nous venons de le voir le problème c'est qu'on ne peut pas savoir si la satisfaction des gens diminue parce que celle d'un autre s'est accrue, à moins *d'observer l'action* des gens qui réagissent à cette diminution.

Nous avons vu, cependant, qu'il y a un cas où par définition nous pouvons le savoir, c'est celui où la propriété est violée : alors qu'on ne peut pas préjuger des jugements de valeur de gens qui n'agissent pas, *on sait que, par définition, une violation de la propriété accroît la satisfaction de l'agresseur et diminue celle de sa victime* : et que c'est cette connaissance-là qui fonde *l'objectivité du Droit, et en même temps l'arbitraire de la notion d'« externalité »* comme celle de son pendant pseudo-juridique des « parties prenantes ».

Or, que font les hommes de l'état quand ils interviennent, sous prétexte d'« externalités » ou de « biens publics » ? Ils *violent la propriété*. Les hommes de l'état volent les uns, et donnent à d'autres le butin de ce vol, et nous savons que *c'est par définition que la satisfaction de leurs victimes va diminuer*.

Or, pourquoi Pareto avait-il inventé son critère ?

GL : Alors François, à une émission précédente on a déjà eu l'occasion de parler de ce point, et je suis formel : il y a une *déformation* fondamentale de la pensée de Pareto.

FG : Évidemment.

GL : Ces soi-disant « successeurs de Pareto » n'en sont pas. Ce sont des *déformateurs* de sa pensée, cela est caractérisé aujourd'hui dans la langue anglo-américaine de *Pareto revival* dans la décennie 1930. Mais cette *Pareto revival* n'a strictement rien à voir avec la pensée de Pareto.

Je fais allusion, en disant cela, à son livre d'économie politique qui fait état des cours qu'il donne à Lausanne dans la décennie 1890 et, justement, le vrai optimum de Pareto, c'est la situation qui résulte de l'action libre des individus.

FG : Justement : la dénaturation va constituer à ne pas tenir compte du fait qui a rendu nécessaire, et qui fonde la définition de son optimum par Pareto, et que j'ai exposé tout à l'heure, à savoir *qu'on ne peut pas lire dans la tête des gens le degré de satisfaction qui serait censé s'y trouver*.

La raison d'être de l'*optimum de Pareto*, c'est qu'on ne peut pas mesurer la satisfaction des gens. On ne peut pas la mesurer parce qu'on ne pas leur ouvrir la boîte crânienne pour mesurer, comme avec un double décimètre, le « degré de satisfaction » qui y aurait « monté » ou « baissé ». On ne peut pas mesurer la satisfaction, parce que la satisfaction n'est pas une grandeur mesurable.

La satisfaction c'est un jugement de valeur qui se traduit par des actes : par, comme le soulignait Rothbard, des *préférences démontrées* : *j'agis de telle manière plutôt que de telle autre en vertu des opinions* qui sont les miennes, au service des *projets* que j'ai *choisis*.

C'est donc la seule chose qu'on puisse savoir, et la raison d'être de l'*optimum de Pareto*, la raison pour laquelle celui-ci définit l'optimum économique comme il l'a fait. Il ne définit pas l'« utilité sociale maximum » mais ses successeurs le feront :

l'« utilité sociale » maximum est réalisée, dira Rothbard, quand chaque individu qui compose la société est libre de réaliser le maximum de sa satisfaction.

La satisfaction de chacun étant maximum dans la limite des contraintes auquel il est confronté, l'utilité « de la société » est par définition maximum quand chacun est libre.

Nous avons discuté tout à l'heure, avant l'émission, pour savoir s'il fallait ou non utiliser la notion d'« utilité sociale ». Je pense qu'à partir du moment où il existe une définition non absurde, non arbitraire de l'utilité sociale, et celle-ci nous ayant été

fournie par Rothbard, eh bien on risque de commettre à l'avenir des erreurs de logique si on ne la reconnaît pas.

GL : Alors François, je rappelle mon point de vue à cet égard. Si je conteste et je condamne le concept d'« utilité sociale » c'est, entre autre, en me référant à Vilfredo Pareto et en disant que, comme vous venez de le dire, les utilités de chacun ne sont pas comparables.

FG : Je retiens le concept parce qu'il en existe une définition qui n'implique *pas* une telle comparaison ; et que *c'est justement dans le fait d'employer une pseudo-comparaison de ce genre que consiste sa falsification*.

Donc, le concept en lui même n'est pas faux, mais on l'a systématiquement falsifié, d'une manière qui, le plus souvent sans l'avouer ouvertement, présuppose justement le contraire de ce que Pareto avait constaté et ce pourquoi il avait inventé son critère : c'est à dire qu'il serait possible de comparer et d'additionner les satisfactions entre les personnes.

Dans quelles conditions la notion d'« utilité sociale » a-t-elle un sens ?

Peut-on la définir sans se livrer à cette prétention charlatanesque de comparer les utilités entre les personnes qu'implique toute sophistique éstatiste en la matière ?

Oui, on le peut, si on l'envisage comme Rothbard le faisait : comme une *juxtaposition* conceptuelle de la satisfaction de tous les individus qui constituent la société, lorsque tous les individus sont libres de rechercher leur satisfaction maximum.

Notons cette dernière condition : parce que si tout le monde n'est pas libre d'agir dans la limite des possessions qui sont les siennes, c'est qu'un autre l'en empêche : alors, pour parler encore d'« utilité sociale », il faudrait pouvoir comparer l'« utilité » de l'un avec la « désutilité » de l'autre, ce qui est impossible :

on ne peut donc définir l'« utilité sociale » que si chacun est libre d'accroître son utilité personnelle dans les limites de sa propriété, et en même temps c'est la condition où cette utilité sociale se trouve être à son maximum.

On ne le peut évidemment pas à partir du moment où on l'envisage comme une « addition » des satisfactions individuelles, parce que l'idée d'« additionner » ou de « comparer » les satisfactions individuelles n'a aucun sens.

Et c'est pourquoi *il est toujours fallacieux d'invoquer l'optimum de Pareto à l'appui d'une intervention de l'état quelle qu'elle soit.*

Comme le dit Rothbard, *l'intervention de l'état est toujours contraire au critère de Pareto* parce que l'intervention de l'état réduit certainement la satisfaction d'une personne, la victime de cette intervention dont elle viole la propriété, même si elle augmente la satisfaction d'au moins une personne : l'homme de l'état qui viole cette propriété.

Donc, étant donné qu'on ne peut absolument pas comparer les utilités entre les personnes, de même que sur notre île déserte nos trois naufragés n'avaient pas d'ouvre-boîte, on ne peut pas comparer les utilités entre les personnes ; il est donc toujours arbitraire de dire que l'utilité sociale *aurait augmenté* du fait de l'intervention de l'état : il est toujours anti-scientifique d'affirmer que l'utilité sociale *aurait augmenté* du fait de quelque intervention de l'état que ce soit.

De l'intervention de l'état, on ne pourra jamais dire qu'elle *aurait augmenté* l'utilité sociale. Et ça, je crois que même les adeptes de la théorie des externalités, si on leur rappelle cette réalité-là, si on leur met leur nez dedans, ils sont prêts à le reconnaître.

la principale rationalisation contemporaine de l'étatisme par la théorie économique a été réfutée dès son invention, il y a plus d'un demi-siècle

Ce qu'ils ne comprennent pas en revanche, et ça c'est le débat qu'on a eu avec Alain Wolfelsperger, c'est deux choses :

la première c'est que la démonstration de ce fait *suffit* à réfuter la théorie des « externalités » et avec elle, celle des prétendus « biens publics », pour tous les usages qu'on a prétendu en faire.

En établissant de façon concluante qu'on ne pourra *jamais prouver* que l'intervention de l'état *aurait accru* l'utilité sociale, elle démontre le caractère irrémédiablement arbitraire de sa rationalisation au prétexte des prétendues « externalités », et donc sa nature anti-scientifique – voire délibérément charlatanesque, puisque la réfutation de Rothbard date de 1956, qu'elle a presque immédiatement suivi l'invention de la théorie en question.

Donc, *la principale rationalisation contemporaine de l'étatisme par la théorie économique a été réfutée dès son invention, il y a plus d'un demi-siècle.*

La seconde chose que ne comprennent pas les économistes qui s'accrochent à cette sophistique, alors qu'elle est déjà claire quoique seulement implicite chez Rothbard, c'est que non seulement on ne peut jamais dire que l'intervention de l'état *aurait accru* l'utilité sociale mais qu'on ne peut jamais dire non plus que l'intervention de l'état *pourrait accroître* l'utilité sociale : justement, parce que *la notion n'a plus de sens* à partir du moment où l'état intervient.

En effet, pour parler d'« utilité sociale » en dehors du cas où chacun est libre de maximiser son utilité, il faudrait pouvoir la faire, cette comparaison d'utilités entre les personnes qui, justement, est impossible : il faudrait avoir l'ouvre-boîte, et l'ouvre-boîte on ne l'a pas ; et par conséquent, dire que l'intervention de l'état *pourrait accroître* l'utilité sociale est également toujours faux.

Non seulement il est toujours faux de dire que l'intervention de l'état *aurait accru* l'utilité sociale mais il est totalement faux de dire que l'intervention de l'état *pourrait le faire* parce que dans ces conditions là, la notion même n'a *plus aucun sens*, elle est absurde ;

il est toujours absurde de dire que l'intervention de l'état pourrait accroître l'utilité sociale parce que dans ces conditions là, la notion est complètement dépourvue de sens.

C'est pourquoi Rothbard a pu conclure qu'*aucune intervention de l'état ne peut jamais accroître l'utilité sociale*. Il faut, pour comprendre que cette dernière conclusion découle bien de la précédente, se conformer à la discipline à laquelle tout savant est en principe soumis, mais dont les économistes autrichiens paraissent se soucier davantage que les autres, et qui est de vérifier

que les mots dont on se sert ont un sens.

Alors, le logicien que l'économiste mathématicien n'est pas toujours pourrait rétorquer que, pour les mêmes raisons, il serait *tout aussi* faux, et absurde, de prétendre à l'inverse que l'intervention de l'état *aurait diminué*, ou *pourrait diminuer* l'utilité sociale.

Ca ne change pas grand-chose du point de vue des *normes* puisque, si on réfléchit sérieusement aux moyens intellectuels de juger la politique, on constate qu'en l'espèce il n'y en a qu'un : la norme de *justice*, et que la norme de justice *interdit de voler*, c'est-à-dire de s'emparer du bien d'autrui sans son consentement.

Ce que, précisément, fait l'intervention de l'état qui usurpe la propriété de ses victimes : l'intervention de l'état est donc *condamnable* parce qu'elle est *injuste*, et cette conclusion-là est à la fois nécessaire et suffisante pour la condamner.

Ca ne change pas grand-chose non plus à la *théorie économique*, puisqu'on a une autre manière, une manière qui ne nécessite pas de faire appel à la notion d'*« utilité »*, de démontrer que l'intervention de l'état est bel et bien destructrice.

En combinant le raisonnement à l'équilibre au raisonnement comptable on met à jour les *pseudo-investissements* dans le pillage d'autrui que la rivalité entre les voleurs étatiques constraint de faire pour obtenir une part équivalente du butin, *pseudo-investissements* qui ne visent pas à *produire* mais seulement à *disposer* d'une production qui doit son existence à d'autres investissements : c'est pour ça qu'on les appelle des *pseudo-investissements*.

Et comme, par définition du profit, il n'existe et ne peut exister aucun profit certain, ces *pseudo-investissements*, en tendance, doivent être *équivalents au butin attendu*, alors qu'ils sont entièrement *perdus pour toute production*.

L'effet de l'intervention de l'état sur la production n'est donc absolument *pas* incertain ni indéterminé, il est au contraire parfaitement *clair* :

l'intervention de l'état détruit une richesse équivalente à celle dont elle s'empare, elle est *pure et totale destruction* -- et pour le prouver on n'a aucun besoin d'employer la notion d'*« utilité sociale »* qui, dans ce cas, ne peut rien vouloir dire du tout.

Enfin, ça ne change pas grand-chose du point de vue *politique*, dans la mesure où ce n'est évidemment pas sous le prétexte qu'on ne peut absolument *pas savoir* quel est son effet sur la production que la sophistique des « externalités » et des « biens publics » prétend soi-disant « justifier » l'intervention de l'état :

bien au contraire, c'est *positivement* qu'elle affirme qu'il y aurait des cas, identifiés par la Science avec un grand S, où cette intervention « rapproche de l'optimum », « accroît l'utilité sociale ».

Et ça, c'est totalement et définitivement faux.

GL : Malheureusement, dans tous les ouvrages d'économie publique vous pourrez lire que l'intervention de l'état pourrait l'accroître. Certaines fois, ils ne parlent pas d'*« utilité sociale »* mais ils parleront d'*« utilité collective »*, les deux expressions étant synonymes.

FG : Oui, c'est la *première source d'absurdité*, où l'on vient de passer d'une démonstration du caractère *arbitraire* de la théorie des « externalités » à la première démonstration de son caractère *absurde*.

La théorie des « externalités » est absurde pour une *première* raison, à savoir que les interventions de l'état qu'elle prétend rationaliser, dont elle prétend qu'elles accroîtraient l'utilité sociale, ne peuvent jamais se justifier au nom du critère de l'optimum

économique dont ses adeptes prétendent se servir.

Il est absurde, et pas seulement arbitraire, d'invoquer l'optimum de Pareto à l'appui d'une intervention de l'état quelle qu'elle soit.

Et par conséquent, dans la mesure où la théorie des « externalités » sert à justifier ou en tout cas à rationaliser les interventions de l'état, eh bien pour cette *première* raison elle est *contradictoire*.

Cependant, elle est *aussi contradictoire* pour une *deuxième raison* :

c'est que la notion d'« externalité » décrit comme un « écart à l'optimum » une situation qui, en réalité, *fait nécessairement partie de tout optimum définissable*.

C'est bien pourquoi Amartya Sen, alors qu'il avait prétendu démontrer l'« impossibilité d'un Parétien libéral », a en fait attiré l'attention sans le vouloir sur le fait que *sa propre définition de l'optimum*, celle du théoricien des « externalités », *rendrait tout optimum inconcevable quel que soit le cadre institutionnel*.

Et on va d'abord le démontrer en montrant que la théorie des « externalités » *vole le concept* de « propriété » parce que, dans la représentation théorique qui lui sert ostensiblement et prétendument de point de départ, *on est obligé de postuler que la propriété existe*.

Je viens de parler de la propriété, propriété naturelle née de la production et de l'échange ou propriété telle que des ayatollahs pourraient l'imposer : si vous avez besoin de faire une théorie économique c'est parce que les gens sont confrontés à certaines contraintes de rareté.

S'il n'y avait pas de contraintes de rareté, il n'y aurait pas de problème économique et par conséquent la théorie économique n'aurait plus aucune raison d'être : ça n'a donc aucun sens de prétendre réfléchir sur l'économie sans tenir compte des contraintes en question.

Si vous vous servez d'une représentation théorique qui, pour seulement exister, nécessite absolument de postuler que les individus sont propriétaires de certaines choses, vous ne pouvez pas faire ensuite comme si cette propriété n'existant pas.

Parmi les contraintes de rareté figure le fait que vous êtes socialement, politiquement *reconnu* comme *possesseur légal* de certaines choses et pas d'autres.

D'autres contraintes consistent en ce que l'on appelle les *contraintes de production*, et qui tiennent au fait qu'avec ce que vous avez *pensez savoir faire* certaines choses et pas d'autres, que la chose soit possible ou pas.

Encore une fois, les économistes mathématiciens ne font pas cette dernière distinction, elle est nécessaire dans la mesure où tout le monde peut aujourd'hui converser avec quelqu'un qui habite à Tokyo sans rien payer pour cela, alors qu'il y a quelques décennies ça paraissait impensable.

GL : En d'autre terme, si on *sait*, c'est qu'on a *appris à savoir* : on vient d'un état où on

ne savait pas.

FG : On retrouve ici la critique qu'on peut adresser aux économistes mathématiciens, qui est de ne pas tenir compte ni de la formation des gens, ni de leur ignorance. La contrainte de la possession, en revanche, ils la reconnaissent en principe, même si, comme on va le voir, ils n'en tirent pas les conséquences nécessaires. En effet, cette contrainte de la possession, il faut absolument la postuler pour pouvoir faire de la théorie économique, et en particulier pour pouvoir faire *cette théorie économique-là*.

Or, de cette théorie économique dont on prétend tirer la *théorie des externalités*, eh bien on prétend tirer une justification, une rationalisation pour *méconnaître* cette contrainte de la possession, pour faire à un certain moment *comme si elle n'existe pas*.

Désolé, camarade, mais ou bien cette possession existe ou bien elle n'existe pas ; *si vous vous servez d'une représentation théorique qui, pour seulement exister, nécessite absolument de postuler que les individus sont propriétaires de certaines choses, vous ne pouvez pas faire ensuite comme si cette propriété n'existe pas.*

Et il est absurde, il est contraire à la raison d'être même de la formalisation théorique en économie de présenter les contraintes auquel l'individu est confronté au départ non pas comme des *conditions* de la maximisation de son utilité comme on dit, mais comme des *obstacles* à cette maximisation.

Parce que si on ne tient pas compte de ces contraintes, non seulement la théorie n'a plus aucune raison d'être, mais elle n'a aucune existence possible puisqu'on ne peut pas définir le problème économique, on ne peut pas employer la notion de maximisation. S'il n'y a pas de contraintes, il n'y a plus de problème de maximisation donc certainement pas de solution non plus.

En d'autres termes, non seulement la représentation théorique est complètement détruite par toute mise en cause du droit de propriété mais elle y perd sa raison d'être.

Et la manière dont la *théorie des externalités* nie implicitement la propriété des gens implique une contradiction radicale qui détruit totalement les représentations théoriques dont on prétend l'avoir tirée.

C'est donc pour cette *deuxième* raison que la *théorie des externalités* est contradictoire : parce qu'elle implique de traiter les droits de propriété

à la fois comme s'ils existaient – puisque la théorie a besoin d'eux pour avoir un sens,
et comme s'il n'existaient pas – puisqu'elle n'en tient aucun compte ni comme moyen nécessaire de connaître les jugements de valeur des gens, ni comme contrainte à l'action des hommes de l'état.

Alors, nous qui avons théorisé la *Loi de Bitur-Camember*, nous pouvons parfaitement imaginer que, à la différence de ce qui s'est apparemment toujours fait jusqu'à présent

en économie mathématique, on considère les contraintes de la propriété non pas comme des données fixes mais comme des variables qui changeraient avec l'évolution des rapports de force : on ne saurait pas exactement de quoi on va être propriétaire ou pas, ce que les autres --- essentiellement les hommes de l'état -- vont pouvoir nous voler ou pas.

Le problème est que la représentation théorique s'en trouve extraordinairement compliquée si on agit de la sorte, et c'est sans doute pourquoi on ne le fait jamais. Si, en économie mathématique, on introduit de façon réaliste la mise en cause permanente des droits de propriété, on doit se retrouver avec un modèle beaucoup plus compliqué et probablement pas compatible avec la définition d'un équilibre général.

Et par ailleurs, puisque j'ai cité *Bitur-Camember*, ce modèle présenterait un inconvénient gravissime du point de vue de l'intention des théoriciens des externalités : c'est qu'il devrait amener ces théoriciens à tenir compte du *coût de l'activité prédatrice*.

Or, à partir du moment où, parce qu'il n'y a pas de profit certain, vous tenez compte de ce *coût de l'activité prédatrice*, alors vous êtes obligé, dans un modèle d'équilibre général, de constater que ce coût de l'activité prédatrice doit forcément tendre vers la valeur de ses avantages attendus ; et si à, l'équilibre, les coûts de l'activité prédatrice sont égaux à ses avantages attendus, ils s'ensuit l'*Egalité de Bitur-Camember*, c'est-à-dire que *la redistribution politique détruit une richesse équivalente à celle dont elle s'empare*.

Et c'est la deuxième raison pour laquelle une mise en forme de la précarité des droits de propriété n'est pas près de se faire en économie mathématique : parce que ça pourrait conduire à des *conclusions déplaisantes*, en plus de la complication énorme que ça introduirait.

GL : Avec aussi un point qui doit être souligné, c'est celui des relations qui existent entre le droit de propriété et justement *l'ignorance, l'incertitude* des individus. Cette relation n'est jamais évoquée, elle a été selon moi mise à jour par Hayek qui envisage ce qu'il appelle les *règles de juste conduite* comme le moyen de réduire des sources d'incertitude.

FG : Le droit étant un moyen de réduire l'incertitude, si vous postulez que l'incertitude n'existe pas vous ne comprenez pas forcément pourquoi le droit existe.

GL : Exactement.

FG : C'est donc une des raisons de ne pas comprendre pourquoi le droit existe. Il n'en reste pas moins que, même pour faire ces modèles-là si vous supposez que l'incertitude n'existe pas, vous êtes obligé de supposer que le droit, lui existe – au moins comme une certaine forme de *possession* sanctionnée par la société politique ; de partir du fait qu'il y a des contraintes de propriété, quel que soit *celui* qui les a définies et quelle que soit la *manière* dont on les a définies. Si on ne reconnaît pas ces

contraintes, si on fait, au cours du raisonnement, comme si elles n'existaient pas, on n'a plus de théorie du tout.

GL : A commencer par la propriété de soi, à commencer par le capital humain qui permet justement de mener cette action.

FG : Donc la théorie des externalités n'est pas seulement absurde parce qu'elle prétend rationaliser l'intervention de l'état au nom d'un critère, le critère de Pareto, qui ne permet pas de le faire ;

elle est aussi absurde parce qu'on prétend la tirer d'une représentation théorique dont elle nie certains postulats sans lesquels celle-ci ne pourrait pas seulement exister.

Si un individu souhaite qu'on fasse de ma propriété un usage qui soit plus conforme à ses désirs à lui, alors pour lui la manière normale d'agir c'est de me proposer un échange

Enfin, la troisième raison de l'absurdité de cette théorie, je dirais que c'est la plus difficile à comprendre puisque j'ai mis des années à comprendre ce que disait Georges Lane, à savoir que *les externalités n'existent pas*.

Georges Lane l'avait compris plus tôt parce qu'il est un spécialiste de l'incertitude et parce qu'il insiste plus souvent sur la propriété, alors que l'aveuglement de la théorie à ce sujet vient de ce qu'elle refuse d'en tenir compte, de cette propriété.

Avant d'arriver à cette troisième réfutation de la *théorie des externalités*, on pourrait conclure :

« les externalités existent mais l'intervention de l'état, et plus généralement toute violation de la propriété, est une proposition absurde comme moyen de résoudre le problème qu'elles posent »

Cependant, en réalité, ces prétendues « externalités » *n'existent pas du tout*. Pourquoi ?

Pour la raison que j'ai évoquée tout à l'heure : à savoir que ce que la *théorie des externalités* décrit comme un « écart à l'optimum » c'est en réalité *un fait nécessaire qui est en même temps la raison d'être des échanges*.

Si un individu souhaite qu'on fasse de ma propriété un usage qui soit plus conforme à ses désirs à lui, alors pour lui la manière normale d'agir c'est *de me proposer un échange* : c'est de venir me trouver, et de me demander à quelles conditions je serais prêt à lui permettre à disposer de ce qui est à moi d'une manière qui le satisfasse davantage *lui*.

Dans l'autre sens, si ces éventualités-là n'existaient pas en surabondance, s'il n'y avait pas sans arrêt des gens qui savent que j'ai certains biens à ma disposition, certains services que je pourrais leur rendre et qui pourraient accroître leur satisfaction, si ces cas-là n'existaient pas eh bien il n'y aurait jamais d'échange du tout ! Il n'y aurait pas de

marché !

Ce que la théorie des prétendues « externalités » décrit comme de prétendus « écart à l'optimum », ce sont les raisons d'envisager des échanges, c'est-à-dire l'essence même du marché.

Que l'on puisse souhaiter disposer de la propriété d'autrui c'est la raison, et même la seule raison, pour laquelle il y a des échanges.

Il faut insister sur cette identité absolue des prétendues « externalités » avec ce qui fait l'essence du marché, parce que c'est dans les deux sens que ça marche : non seulement

-- l'échange est la seule manière concevable d'améliorer la satisfaction de quiconque, parce qu'aucun jugement de valeur n'est identifiable en dehors de l'action volontaire de part et d'autre alors que celle-ci est la seule compatible avec l'existence même du raisonnement économique, mais

-- la seule raison imaginable de réaliser les échanges est que je désire qu'un autre fasse de sa propriété un autre usage que celui qu'il en fait maintenant.

La prétendue « externalité » est donc la chose non seulement la plus *normale* mais la plus *nécessaire* pour toute représentation théorique des échanges, alors que ces échanges sont la seule manière concevable de tirer partie des occasions d'améliorer l'efficacité productive que la théorie des « externalités » avoir identifiées.

Avant comme après les échanges, ce que décrit la théorie des prétendues « externalités », c'est l'état *normal* du marché, en fait sa *définition* même comme *l'ensemble des échanges matériellement possibles qui n'ont pas (encore) été faits par les participants à ce marché*.

Une interprétation des faits économiques peut-elle être plus fausse que celle qui décrit l'essence du marché comme une « défaillance du marché » ?

Comment interpréter, par exemple, le prétendu « écart à l'optimum » censé se produire si le lecteur de *L'Amant de Lady Chatterley* rejette tous les arguments que son voisin invoque, et toutes les propositions qu'il lui fait pour le convaincre de renoncer à sa lecture scandaleuse ?

Eh bien c'est quelque chose que la théorie économique a toujours décrit comme la chose la plus normale du monde, puisqu'elle est absolument inévitable, banale et parfaitement compatible avec l'optimum si on veut qu'un optimum quelconque soit seulement concevable : ce sont tous les échanges potentiels envisageables, physiquement réalisables au sens où les lois de la nature ne les empêchent pas, ceux-ci constituant l'essence du marché, et qui ne se seront pas faits parce que les parties en cause ne seront pas tombées d'accord pour les faire.

Ce que la prétendue théorie des externalités décrit comme ses prétendus « échecs du marché » à réaliser l'optimum économique, ce n'est donc rien d'autre que les échanges qui ne se seront pas faits sur ce marché, parce que les parties en cause n'ont pas trouvé un terrain d'entente pour conclure les échanges en question.

Bien entendu, cette réalité-là est une réalité nécessaire : étant donné que l'action est un choix entre deux termes d'une alternative, il doit forcément y avoir des échanges qui ne se feront pas parce que les parties à un échange éventuel auront trouvé, ou se seront attendus à trouver plus tard, des solutions plus avantageuses pour eux ; pour tout échange réalisé, il doit forcément exister une multitude d'autres échanges possibles qui ne se seront pas faits parce que moi-même, ou un autre, aurons trouvé *mieux ailleurs* : ces situations-là naissent forcément quand un échange se fait, de sorte qu'*il est impossible qu'elles n'apparaissent pas*-- et même les interdire, ces échanges, ne les empêcherait pas d'apparaître, puisque cela ne ferait qu'ajouter un « écart à l'optimum », le seul et le plus grand identifiable, à ceux qu'on aurait soi-disant « identifiés ».

Il est donc complètement impossible de définir un « optimum » si on n'admet pas que cet optimum est réalisé lorsque les échanges se font aux meilleures conditions pour chacune des parties, et non chaque fois que quelqu'un voudrait passer un accord avec quelqu'un mais échoue à réaliser l'échange. C'est à cela que se réduisent les prétendus « écarts à l'optimum » de la théorie des prétendues « externalités » : aux échanges qui ne se font pas parce qu'ils ne le sont pas, justement, « l'optimum », pour ceux qui auraient pu les faire.

Si on devait définir tout refus de faire un échange possible comme un « écart à l'optimum », « justifiant » prétendument une intervention de l'état pour soi-disant le « corriger », alors le refus de « vendre » à prix zéro pourrait passer pour tel et *n'importe qui serait fondé à voler n'importe qui* : c'est d'ailleurs bien ce qu'implique la prétendue « théorie des externalités », pour autant qu'elle prétende « justifier » l'intervention de l'état : une abolition de toute propriété, une rationalisation automatique de n'importe quelle usurpation arbitraire.

On ne saurait d'ailleurs mieux décrire la « théorie économique » de tout socialisme : celui-ci présente le Droit de propriété comme le seul obstacle à l'abondance générale, c'est-à-dire *le vol comme le moyen de résoudre les problèmes de la rareté*.

Et pour le déconsidérer, c'est à l'aune d'un prétendu « idéal » complètement absurde c'est-à-dire strictement impensable, qu'il prétend le faire juger.

Pour résumer :

on ne pourrait pas justifier ni expliquer l'existence des échanges si ne surabondaient pas dans la société les situations que la théorie des « externalités » présente comme l'occasion d'autant d'« écarts à l'optimum », c'est-à-dire les situations où *ma* satisfaction à moi dépend de l'usage que *toi* tu fais de ta propriété.

On ne pourrait définir aucun « optimum » économique ou social si, comme le fait la théorie des prétendues « externalités », on prétendait définir comme des « écarts à l'optimum », c'est-à-dire comme autant de « gaspillages », d'« occasions manquées d'accroître la production », tous les échanges qui ne se sont pas faits parce que les propriétaires ont préféré faire un autre usage de leurs possessions.

C'est ce que Rothbard décrivait quand il dit :

Comme ces *avantages*, ils n'auraient pas été prêts à les payer, on a de la peine à comprendre au juste à *quois* on les ferait échapper.

http://docs.google.com/Doc?id=dc2m8p62_438gsfdkct

Si ces échanges-là ne se font pas, on est seulement dans la situation que la théorie de

l'équilibre général décrit comme la situation la plus banale et, étant donné l'immense *prépondérance* des échanges *potentiels* sur les échanges effectivement *réalisés*, *la plus courante* à l'optimum.

C'est-à-dire que ce que la théorie des « externalités » décrit comme des « écarts à l'optimum » est à la fois *nécessaire et prépondérant* dans ce que la théorie de l'équilibre général décrit comme un optimum.

C'est ainsi que dans ce cadre théorique, on peut dire les « externalités » n'existent pas : *c'est une pure illusion conceptuelle, un tissu d'absurdités nées d'une incompréhension de ce que la théorie dont on prétend la tirer présuppose ou implique, et de ce qu'elle n'implique pas.*

Ce que la théorie des « externalités » présente comme des « anomalies » tient à des réalités sans lesquelles la théorie dont on prétend la tirer ne pourrait même pas exister.

Et ce qu'elle présente comme des « échecs du marché » n'est qu'une partie *arbitrairement détachée et dénoncée*, de ce qui est un résultat *nécessaire et normal* du marché lui même.

Nous avons donc une théorie qui fait procès à la réalité d'être ce qu'elle ne peut pas ne pas être, et qui prétend, *de manière arbitraire, désigner comme autant d'« écarts à l'optimum », une partie de ce qui va nécessairement se produire à cet optimum, quoi que les gens puissent s'être mis dans la tête.*

La théorie des « externalités » est donc un tissu de contradictions, depuis A jusqu'à Z : depuis les prescriptions politiques arbitraires qu'elle prétend automatiquement rationaliser, jusqu'à l'interprétation absurde de ce qu'elle prétend dénoncer et qui, en réalité, est inévitable, optimal et nécessaire à l'optimum.

La conclusion que l'on peut en tirer, c'est que *les échecs du marché n'existent pas* : il n'y a absolument aucun échec du marché. En effet, le genre de réfutation que nous venons de faire est aussi applicable à la deuxième grande rationalisation de l'intervention de l'état, qui est l'a prétendue existence de « monopoles » sur un marché libre.

Alors, comment interpréter la théorie des prétendues « externalités » ?

C'est une mise en cause arbitraire du droit de propriété, qui consiste -- de manière absurde, à considérer comme un *obstacle* à la production ce qui est une *condition naturelle* de cette production, et en même temps la *raison d'être* même de la théorie économique.

Et ce à quoi se résume cette prétendue théorie, tissu d'absurdités, c'est le réflexe de l'enfant qui croit que le droit de propriété serait l'obstacle entre son désir et la tablette de chocolat stratégiquement placée à côté de la caisse dans la supérette -- à cette différence près bien entendu que, quand il aura atteint l'âge de raison, l'enfant finira par

comprendre que, s'il n'y avait pas le droit de propriété, il n'y en aurait pas du tout, de tablette de chocolat.

Cette théorie est née, et se perpétue, chez des économistes mathématiciens qui ne comprennent pas forcément le rapport que leurs représentations théoriques supposées entretiennent, ou n'entretiennent pas avec la réalité, et à qui les hommes de l'état sont toujours prêts à donner de l'argent volé au contribuable pour produire des rationalisations pseudo-scientifiques automatiques à leurs prédatations.

Une dérive caractéristique induite par les procédés de la mise en forme mathématique, presque inéluctable dans la pratique, consiste à traiter les jugements de valeur comme s'ils étaient mesurables ; et la clé d'une réfutation de cette erreur-là c'est de se rappeler sans cesse qu'un jugement de valeur est un acte de la pensée.

Cependant, les économistes mathématiciens n'ont pas vraiment d'excuses pour avoir oublié au passage les Droits de propriété sans lesquels leurs modèles n'ont absolument aucun sens : cela, ce n'est pas une erreur d'interprétation de la théorie économique, c'est tout simplement une preuve de *leur incompétence en tant que mathématiciens*.

GL : François Guillaumat, merci pour ces explications j'espère qu'elles vont marquer la mémoire des auditeurs.

FG : C'est une gageure, parce que les gens qui ont sucé le lait de la théorie des « externalités » avec leurs études d'économie, eh bien ils risquent de mettre autant de temps à comprendre ce que nous venons d'expliquer que nous en avons mis nous-mêmes.

Mais peut être qu'il s'en trouvera un parmi eux qui aura compris à quel point cette théorie, qu'on leur a apprise, est absurde, et avec elles, les rationalisations de l'intervention étatique.

Rappelons cependant que cela fait un demi-siècle que Rothbard a démontré le caractère arbitraire, c'est-à-dire antiscientifique, de ces *abracadabras* pseudo-mathématiques, et qu'on les enseigne toujours comme s'il n'avait rien prouvé.

Alors, si nos quelques démonstrations supplémentaires peuvent enfoncer quelques clous supplémentaires dans le cercueil de la sophistique des « externalités », il faut se rappeler que ça n'aura d'effet que sur ceux que la vérité intéresse encore.

Les autres pourront toujours s'en remettre à l'alibi de l'élection, et de la prétendue « démocratie » socialiste, cette croyance religieuse qui fait croire, en dépit de l'évidence, que votre « droit de vote » pèserait davantage que le Droit de disposer de cette moitié de votre revenu dont les hommes de l'état vous privent sous ce prétexte.

On voit souvent les chiens de garde intellectuels de l'étatisme s'abandonner à ce déni de l'évidence, sachant que tout le monde baigne dans cette religion-là, lorsqu'on vient de mettre en pièces leurs rationalisations pseudo-scientifiques : c'est ainsi qu'ils gagnent leur argent volé.

GL : Et il y a tellement d'exemples d'actualité auxquels on pourrait rattacher les notions qu'on vient de donner. A eux de s'amuser à appliquer ces notions.

Par exemple, et je conclurai là-dessus, la décision du Ministre du logement de revenir sur le droit de propriété du propriétaire immobilier vis-à-vis de son locataire, un propriétaire forcé un peu plus encore par la loi, et l'impossibilité dans laquelle il va se trouver parfois d'expulser la personne à toute période de l'année.

Etant donnée cette incapacité juridique, de nombreux propriétaires vont concevoir des craintes qui les feront renoncer à louer leurs biens immobiliers. Pour protéger quelques locataires soutenus par je ne sais quel groupe de pression, comme elle l'affiche avec cette dernière ambition réglementaire, la décision du ministre du logement va avoir l'« effet externe » d'interdire à beaucoup de locataires potentiels de trouver des occasions de location.

FG : Nous sommes ici dans le cas non pas des « externalités » mais des *nuisances observables* qu'entraîne la prétention des étatistes à porter remède au prétendu problème des prétendues « externalités » (c'est une remarque que j'ai ajoutée a posteriori, dont j'avais oublié de faire mention au cours de l'enregistrement, en réfutant Amartya Sen). En matière de logement, la « diversité » obligatoire est un autre bon exemple de ces prétendues « externalités positives » que la politique du logement prétend nous fournir, alors qu'elle n'est évidemment qu'une nuisance.

L'impudence la plus énorme dans l'absurdisme charlatanesque à propos de la théorie des « externalités », c'est quand même des gens qui vous volent votre argent pour le donner aux autres sous prétexte de vous rendre le « service » de vous permettre vivre dans une société « plus égalitaire ».

On ne peut pas plus impudemment nier l'évidence -- à mon avis.

GL : François Guillaumat merci. Chers auditeurs à bientôt.

Bibliographie :

Liberpédia :

["Externalité"](#)
["Vol de concept"](#)

Murray Rothbard :

["Les 'biens collectifs' et les 'externalités'"](#)
["Vers une reconstruction de la théorie de l'utilité et du bien-être"](#)

Amartya Sen :

["The Impossibility of a Paretian Liberal"](#), *Journal of Political Economy*, 1970, vol. 78, issue 1, pages 152-57

Ann Coulter :

[Godless : The Church of Liberalism](#) (sur l'ouvre-boîte des économistes)

Et certains ont aujourd'hui la prétention de soi-disant "mesurer" les externalités : par exemple <http://research.stlouisfed.org/publications/review/11/05/187-206Wen.pdf>

Dynamics of Externalities: A Second-Order Perspective

Yi Wen and Huabin Wu

First-order approximation methods are a standard technique for analyzing the local dynamics of dynamic stochastic general equilibrium (DSGE) models.

Although linear methods yield quite accurate solutions for a broad class of DSGE models, some important economic issues (e.g., portfolio choice and welfare) cannot be adequately addressed by first-order methods.

This paper provides yet another case when first-order methods may be inadequate for capturing the business cycle properties of a DSGE model.

In particular, the authors show that increasing returns to scale (due to production externalities) may induce asymmetric business cycles and nonlinear income effects that are not fully captured by linear approximation methods. For example, hump-shaped output dynamics can emerge even when externalities are below the threshold level required for indeterminacy, and output expansion tends to be smoother and longer, whereas contraction tends to be deeper but shorter-lived, as observed in the U.S. economy.

(JEL C63, E0, E32)

Federal Reserve Bank of St. Louis Review, May/June 2011, 93(3), pp. 187-205.